

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2010

Présents :

MM. PALLIER, VACHON, AZAÏS, VADIC, FANNECHERE, SEBENNE, BONNOT
Mmes PISANI, DEFEMME, LEONARD, BOURLION, AZAÏS, OCCHIMINUTI, BORDERIE, DECHEZLEPRETRE,
SALLANDROUZE, BILLEGA, PINEAU, LEGROS, CANOVA

Excusés ayant donné procuration :

MM. RAPINAT, DIAS, GUILLON, MARCHAND
Mme LEPORATI

Absent :

M. LE BIHAN

M. le Maire ouvre la séance et informe le conseil de la démission de Mme M.-C. PETIT, conseillère municipale d'opposition, le 30 septembre dernier. M. J.-P PERRIER, le suivant sur la liste de Mme LEGROS, a fait savoir par courrier du 25 octobre qu'il ne siégerait pas, Mme A. PARDANAUD, la suivante a également indiqué le 26 octobre qu'elle refusait de siéger. En conséquence, c'est M. Alain BONNOT qui siège ce soir et à qui M. le Maire souhaite la bienvenue sur les bancs de l'assemblée municipale, qu'il a d'ailleurs fréquentés il y a quelques années.

M. Pascal FANNECHERE, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la réunion du 22 septembre 2010, adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. VACHON pour la lecture d'une note de réflexion sur l'organisation des infrastructures sportives :

« La Municipalité a engagé une réflexion sur l'organisation de ses infrastructures liées aux pratiques sportives.

La future piscine intercommunale fera disparaître l'actuel skate park, apprécié et utilisé par de nombreux jeunes aubussonnais.

Il apparaît que le foncier communal mis à disposition de la Région pour le lycée professionnel permettrait d'envisager à la fois un parking pour les enseignants et les pratiquants du rugby ainsi qu'un nouveau skate park, dans un site très identifié au sport à Aubusson.

Creusalis ne serait pas opposé à ce que la voie d'accès aux nouveaux parkings de son patrimoine immobilier puisse permette l'accès à ce nouveau site, dans de bonnes conditions de sécurité routière.

Une réunion doit être initiée avec les différentes collectivités concernées »

M. le Maire explique que ce quartier, situé à la périphérie du lycée professionnel et du stade de rugby, serait ainsi renforcé comme pôle d'activités de plein air. Une réflexion est également en cours sur l'accès au LP et la sortie, actuellement directement sur la RD 941, et sur l'opportunité d'offrir un parking aux personnels de l'établissement et un accès sécurisé à l'établissement. La commune est nue propriétaire des terrains du lycée qui n'est pas opposé à ces aménagements.

Mme LEGROS s'inquiète de la surface disponible, M. le Maire répond que la suppression des « Algeco » a résolu le problème.

M. VACHON note également qu'il y aura un accès direct pour le canoë-kayak, sans empiéter sur le terrain de rugby.

M. le Maire informe ensuite le conseil de la réalisation d'un emprunt à court terme de 1 an, assurant un crédit relais de 400 000 €, réalisé sur le budget de l'assainissement, dans l'attente du remboursement du FCTVA par l'Etat, au TAM de 0.38 % augmenté de la marge de DEXIA, soit 1.14 %, soit environ 6 000 € d'intérêts sur un an,

Par ailleurs, M. le Maire indique au conseil que la commune a surenchéri lors de la vente CHIRAT, pour un lot constructible, à la périphérie du Château, pour un montant d'environ 13 000 €, avec les frais.

1° Autorisation de cession d'immeubles - Rapporteur JL AZAIS

Un couple de particuliers s'est porté acquéreur pour l'ancien centre des impôts, rue Vieille au prix de l'estimation des Domaines, soit 78 000 €. Cette acquisition s'inscrit dans un projet de création de logements locatifs.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à procéder à la cession de ce bien et à signer l'acte de vente correspondant.

Il vous est également demandé de l'autoriser à céder la maison communale sise 28, rue Jules Sandeau. L'estimation des Domaines ayant été faite, nous proposerons ce bien à la vente au prix de 85 000 €. Cette vente reviendra devant le conseil quand ce bien aura trouvé acquéreur.

M. le Maire explique que le bâtiment de la rue Vieille est dégradé de manière importante et difficile d'accès.

Mme LEGROS demande si le projet porte sur des logements sociaux. Pas forcément répond le **Maire**.

La 2^e vente concerne la maison communale qui servait de logement mis à disposition du Directeur Général des Services, la mise à prix de 100 000 € n'ayant pas permis de trouver acquéreur le montant est revu à 85 000 € et toutes les agences d'Aubusson sont concernées.

« Et si un DGS demande à être logé » ? demande **Mme LEGROS**, « on proposera autre chose » répond le **Maire**. La commune a un important patrimoine 50 000 m² qui doit être restructuré.

VOTE UNANIMITE

2° Création d'une nouvelle activité - Rapporteur M. le Maire

A compter du 1^{er} janvier 2011, la Mairie pourra louer des salles de réunions meublées à la Maison de l'Emploi et de la Formation « La Passerelle». La location de locaux meublés est une activité qui doit obligatoirement être assujettie à la TVA.

TARIF DE LOCATION DE SALLES MEUBLEES A LA MEFAA 2010/2011

	MOIS	JOUR	½ jour	heure
Salle 12 p	160	20	12	5
Perm 1 (Bureau 4p)	130	15	10	5
Salle Visio (25 places)	360	25	15	-
Gde Salle Format 1 (48/70)	520	40	25	-
Gde Salle Format 2 (25/30 places)	360	25	15	-
Gde Salle Format 3 (19 places)	180	22	12	6

Il convient donc que le conseil :

- Autorise la nouvelle activité de loueur de locaux meublés.
- Demande, pour celle-ci, l'ouverture d'un compte de TVA
- Adopte les tarifs qui vous sont proposés, confie par convention au GIP de la MEFAA la gestion de ces locations (le projet de convention vous sera présenté au prochain conseil)

VOTE : unanimité et 4 abstentions, « car le projet de convention n'est pas annexé ».

3° Gestion de l'accueil de loisirs : convention avec Clé de contacts. - Rapporteur I. PISANI

Lors de sa réunion du 30 juin 2003, le conseil a approuvé la signature d'une convention avec le CAVL lui déléguant le recrutement des animateurs saisonniers pour les vacances scolaires.

Or, l'accueil de loisirs comprend aujourd'hui, non seulement les vacances scolaires mais aussi ce que l'on nomme le « péri scolaire » matin et soir les jours d'école. Cette activité se déroulant au pôle enfance, il apparaît comme logique que ce soit Clé de contacts, sur place, avec un personnel d'encadrement diplômé qui gère la totalité de l'activité.

A cette fin, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer avec la présidente de Clé de contacts, la convention dont vous trouverez le projet ci-joint

« CONVENTION »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Mairie d'Aubusson, représentée par Monsieur Michel MOINE Maire

D'UNE PART,

ET :

L'Association « Clé de contacts », représentée par Madame Vivette LE HELLAYE, Présidente,

D'AUTRE PART.

Après avoir rappelé que

-Par convention du 1^{ER} Juillet 2003, la Municipalité a confié le recrutement du personnel occasionnel d'animation à l'Association Clé de contacts.

-Celle-ci, dans un souci de rationalisation de son accueil de loisirs, souhaite étendre son partenariat avec l'association Clé de contacts dont l'expertise en ce domaine est avérée.

Il est convenu ce qui suit :

La Municipalité confie à Clé de contacts la gestion de l'animation nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, ci-après dénommé « ALSH ».

A cette fin,

Clé de contacts s'engage à :

la direction de l'ALSH ainsi que l'élaboration du projet éducatif et du projet pédagogique y afférent et de manière générale l'organisation du service ainsi que toute démarche administrative.

- Recruter le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure. Pour ce faire, Clé de contacts établira les contrats de travail et les bulletins de paie conformément à la grille des salaires, telle que définie dans la Convention Collective Nationale des centres sociaux et socio-culturels.

La Municipalité s'engage à :

1°) Mettre à disposition de Clé de contacts :

- les locaux (centre Pierre PIDANCE à La Chassagne et pôle enfance, avenue de la République)

- le personnel communal nécessaire au bon fonctionnement de la structure, que ce soit le personnel d'animation ou de service.

- les cars et les chauffeurs nécessaires aux déplacements inter- urbains et aux sorties organisées par l'ALSH, dans la mesure de leur disponibilité.

- les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de la mission qui lui est confiée, dans le cadre budgétaire définie entre les parties chaque année.

2°) A fournir les repas nécessaires pour les enfants et le personnel présents à l'ALSH.

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} juillet 2010. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

*- Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous préavis de 3 mois
Aubusson, le*

La présidente de Clé de contacts

Le maire d'Aubusson

Pour M. SEBENNE, qui ne remet pas en cause le travail, remarquable, du CAVL et de sa directrice Mme RAPINAT, la commune se désengage de son rôle de gestionnaire du personnel communal.

Non répond **M. le Maire**, elle délègue, pour des raisons pratiques et pour aller plus loin dans la démarche entamée avec le recrutement des animateurs saisonniers. La subvention de la commune vient en complément de celle de la CAF.

VOTE (M. RAPINAT et Mme PISANI ne prennent pas part au vote) unanimité et 4 abstentions.

4° Prolongation du contrat de pôle structurant - Rapporteur M. le Maire

M le Président du Conseil Régional vient de nous faire savoir que la commission permanente s'est prononcée favorablement pour la prolongation du contrat de pôle structurant d'Aubusson-Felletin jusqu'au 31 décembre 2011. Pour Aubusson, les projets aidés concernent notamment la rénovation de La Terrade, les aménagements extérieurs du site Philips et la maison des sports.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer l'avenant de prorogation correspondant.

Vote : unanimité

5° Perspective d'une nouvelle maison des associations - Rapporteur J.L. AZAIS

La reconversion du site Philips, la cession de l'ancienne maison des associations, centre Aujame, nous conduisent à envisager un nouveau site d'hébergement pour toutes les associations qui y occupaient et occupent toujours un local.

Une récente rencontre avec M. ANDRE, directeur de Creusalis, nous a offert une perspective qui permettrait d'apporter une solution de relogement au plus grand nombre. Dans des conditions qui restent bien sûr à déterminer, Creusalis propose de mettre à notre disposition un immeuble à Chabassière.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à se rapprocher de Creusalis pour étudier les conditions dans lesquelles cette mise à disposition pourrait intervenir.

Mme LEGROS note que le site est excentré, **M. PALLIER** lui répond que le site Aujame est enclavé, **M. VACHON** qu'il n'a pas d'accès handicapé, et **Mme PISANI**, souligne que la Maison des Associations de GUERET se trouve à Braconne.

M. le Maire précise que **CREUSALIS** va ouvrir une agence, avec accès handicapé, dans un bâtiment de Chabassière, qui ne sera plus affecté au logement faute de demandes sur la cité, car l'offre locative n'est plus adaptée à la demande, et l'opportunité de loger les associations a été discutée. Il faudrait une zone pavillonnaire à Chabassière. **M. le Maire** indique qu'un immeuble des HLM de la Gare va d'ailleurs être démoli, faute d'occupant. Le bâtiment de Chabassière pourrait aussi accueillir l'abri de nuit pour les SDF, avec le relogement des activités de l'ancien centre des impôts.

M. SEBENNE regrette que le dernier étage du site Philips n'ait pas été réservé aux associations lors du projet d'aménagement. *(le 3^e étage est prévu pour la pépinière d'entreprises NDLR)*

Mme PISANI note que l'association PARENTHÈSE est déjà à Chabassière.

M. le Maire conclut en soulignant que ce quartier stigmatisé à tort pourrait ainsi trouver une activité diversifiée.

VOTE UNANIMITE

6° - Désignation d'un conseiller au conservatoire Emile Goué - Rapporteur M. le Maire

Il convient de procéder au remplacement de Pascal LE BIHAN qui avait été désigné par le Conseil comme membre suppléant de Nicole DECHEZLEPRETRE pour représenter la Municipalité au conservatoire Emile Goué.

En remplacement : Mme CANOVA

Par ailleurs, M. le Maire demande à l'opposition de bien vouloir désigner un remplaçant de Mme PETIT, démissionnaire.

- Communauté de communes Aubusson-Felletin : membre suppléant : M. BONNOT
- Commission des Affaires sociales : Mme LEGROS
- Commission des Affaires sportives : M. BONNOT

7° Création d'un parking à l'espace Philips : demandes de subventions - Rapporteur JL AZAIS

Le contrat de pôle structurant est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 par la Région. Par contre, en ce qui concerne le Département, les dossiers pour les projets devant être réalisés en 2011 doivent être déposés avant la fin du mois de novembre 2010.

Il convient donc de présenter le dossier de réalisation d'un parking paysager à l'espace Philips.

Le projet comprend la réalisation des terrassements, canalisations, bordures et caniveaux, divers VRD, la réfection des murs en maçonnerie qui représente une part importante du coût des travaux, l'équipement en mobilier urbain, la pose de WC publics automatiques ainsi qu'un système de contrôle d'accès payant. Le montant estimé des travaux s'élève à 572 061,34 € HT et le plan de financement pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	383 198.46 €	FISAC		155 319.00 €
		REGION	CPS	84 834.00 €
Mobilier Urbain	188 862.88 €	DEPARTEMENT	CPS	74 122.00 €
		COMMUNE		257 786.34 €
TOTAL	572 061.34 €	TOTAL		572 061.34 €

Mme LEGROS demande des précisions sur le mobilier urbain. (Bancs, toilettes, contrôle d'accès payant, etc)

M. le Maire rappelle qu'il y a un contentieux en cours sur le mur du fond du parking, un référé a été introduit auprès du Tribunal Administratif qui va mandater un expert. Le dossier du parking est confié à Patrice TRAPON, architecte. Il explique que le stationnement sera payant pour éviter les voitures tampons, mais un premier temps sera gratuit.

M. SEBENNE s'inquiète de la disparition des piliers à l'entrée du site, M. AZAIS répond que le passage du gaz, de la fibre optique, d'EDF a nécessité leur déplacement pendant les travaux.

VOTE UNANIMITE

8° Attribution de subventions complémentaires - Rapporteur M. le Maire

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à procéder au versement des subventions suivantes :

- Restaurants du cœur : 305 €
- Cantate en fa : 305 €
- Veuves civiles de la Creuse : 75 €

VOTE majorité un vote contre (procuration D. RAPINAT)

9° Fixation de divers tarifs - Rapporteur JL AZAIS

TARIFS DE STATIONNEMENT PAYANT :

Il vous est proposé d'adopter les tarifs de stationnement suivants à compter du 1^{ER} JANVIER 2011

Durée	10 min	0,10 €
Durée	20 min	0,20 €
Durée	30 min	0,30 €
Durée	40 min	0,40 €
Durée	1 heure	0,60 €
Durée	1 h 10	0,70 €
Durée	1 h 20	0,80 €
Durée	1 h 30	1,00 €
Durée	1 h 40	1,20 €
Durée	1 h 50	1,40 €
Durée	2 h	1,60 €

Vote majorité et 4 votes contre

TARIFS VENTE DE BOIS :

La Municipalité a décidé de proposer à la vente le bois tombé, récupéré sur le domaine public communal, aux tarifs suivants :

- 1) **Chêne** :
 - a. La Corde 160 €
 - b. Grumes 20 € le m3

- 2) **Tout venant** :
 - a. La Corde 120 €
 - b. Grumes 15 € le m3

Le bois sera à enlever 39, route de Beauze par les soins de l'acquéreur.

Vote unanimité

TARIFS DU COLOMBARIUM

Location temporaire de un an	35,00 €
Concession de 5 années renouvelables	75,00 €
Concession de 10 années renouvelables	160,00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	30,00 €
Plaque d'inscription noire (7 x 28)	80,00 €
Plaque signalétique pour colonne de couleur or (9,3 x 4)	48,50 €

Vote unanimité

QUESTIONS DIVERSES

MOTION POUR LA DEFENSE DU LOGEMENT SOCIAL - présentée par Mme PISANI

* Considérant la baisse sans précédent des aides de l'Etat à la construction de logements sociaux et la ponction envisagée par le Gouvernement de 340 millions d'euros par an pendant trois ans sur les loyers des organismes HLM visant, précisément, à compenser cette baisse en venant alimenter le budget de l'Etat,

* Considérant, si elle se confirme que cette ponction, qui représente plus de 2 % des loyers collectés, constituera un véritable hold-up sur le logement social,

* Considérant qu'à l'échelon national, ce sont 60.000 logements qui ne pourront être construits dans les trois prochaines années, et près de 10 milliards de travaux qui manqueront au monde du bâtiment,

* Considérant que son application pour CREUSALIS (Office Public de l'Habitat de la Creuse), représenterait une ponction de 350.000 euros par an pendant 3 ans, soit plus d'un million d'euros, qui se traduirait inévitablement par une baisse très importante de la commande auprès des entreprises du bâtiment et en particulier celles du département,

* Considérant que le parc HLM où habitent les personnes les plus modestes sera taxé, alors que curieusement 96 % du parc locatif privé sera exonéré de cette contribution,

Le Conseil Municipal d'Aubusson, à la majorité des voix (4 voix contre) :

DEMANDE au Gouvernement et au Parlement de revenir sur ce projet inéquitable et contre-productif et d'enrayer le désengagement de l'Etat vis-à-vis d'un secteur dont l'importance a été soulignée de manière unanime par les Etats Généraux du Logement le 4 mai dernier. Ce désengagement serait un signal désastreux adressé aux collectivités locales et aux locataires, alors que des marges de manœuvre existent au niveau des niches fiscales immobilières.

A la demande de **Mme SALLANDROUZE, M. BONNOT** se présente : il a 58 ans, il est aubussonnais depuis 56 ans, il a travaillé pendant 25 ans à Aubusson, mais, depuis 10 ans, il travaille à LIMOGES, il est marié, il a un fils, il habite La Chassagne.

M. le Maire détaille ensuite les questions posées par **Mme SALLANDROUZE** :

- **Projet de Permis de conduire** payé par la commune en échange d'heures de travail :
 - o Une aide du Conseil Général existe déjà, il ne peut y avoir de doublon
- **Projet de commémoration du bicentenaire de Jules Sandeau**, c'est dans 4 mois (février 2011). Le Maire indique qu'il sera fait appel aux bonnes volontés.
- **Chapelle St-Jean**
 - o **M. le Maire** indique qu'elle est en vente, il y a une demande de certificat d'urbanisme en cours pour un projet d'habitat, l'identité du propriétaire n'est pas connue. **Mme SALLANDROUZE** indique que les grands parents de son époux sont enterrés dans cette Chapelle, il faut tenir compte de la particularité de ce lieu. **M. le Maire** a reçu le Père Morin, curé d'Aubusson, qui a fait état de l'intérêt du diocèse pour la Chapelle. Affaire à suivre
- **Quilles de stationnement**
 - o **Mme SALLANDROUZE** témoigne de la difficulté de se garer sans abîmer sa carrosserie, du fait d'un angle mort.
 - o **M. le Maire** renvoie ce sujet à la Commission des Travaux, **M. AZAIS** va s'en occuper, mais il souligne que les piétons doivent être protégés, il note toutefois que les quilles peuvent être plus hautes ou plus basses, ou avec une partie réfléchissante dans la partie haute. A suivre.

Mme DECHEZLEPRETRE invite les conseillers à visiter l'exposition remarquable, actuellement à la Bourse du Travail, de textiles muraux œuvres de Anneli Jarrige-Hansen, qui sera ouverte jusqu'à dimanche.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.